



CODE ID POLITIQUE	BP-E-02	SUJET	MESURES D'ADAPTATION AUX EXAMENS
SECTION	EXAMENS		
ENTRÉE EN VIGUEUR	28 AVRIL 2018	CYCLE DE RÉVISION	CHAQUE DEUX ANS
DATE DE MODIFICATION	28 Nov 2020	PROCHAINE RÉVISION	HIVER 2022

N.B. Afin d'alléger le présent document, le masculin est employé comme genre neutre et désigne donc aussi bien les hommes que les femmes.

## Politique

Les examens du CCEB sont conçus pour évaluer les connaissances, compétences et habiletés des individus qui désirent accéder à la pratique de la chiropractie au Canada. Le CCEB a comme politique d'administrer les examens écrits et pratiques de manière à ne pas désavantager les personnes ayant des déficiences. Lors des examens, le CCEB reconnaît que des mesures raisonnables seront prises pour répondre aux personnes ayant des invalidités.

Un candidat peut faire une demande afin d'obtenir des mesures d'adaptation raisonnables pour son examen. Les mesures d'adaptation aux examens sont des ajustements ou des changements apportés aux procédures de test ou conditions de test normales qui aident à éliminer toute barrière rencontrée par le candidat pendant l'examen en raison d'une incapacité physique ou mentale. De telles mesures donnent aux candidats une opportunité de démontrer leur connaissances ou maîtrise telles que requises. Ces mesures ne doivent pas désavantager les autres candidats et ne doivent pas nuire à la validité ou à la fiabilité des examens. Tout candidat accordé des mesures d'adaptation aux examens doit démontrer qu'il a les connaissances, compétences et capacités qui sont nécessaires pour l'exercice de la profession de chiropraticien.

En demandant des mesures d'adaptation pour un examen, le candidat reconnaît que le CCEB se réserve le droit de divulguer aux organismes de réglementation provinciaux toute mesure d'adaptation accordée lors de l'examen, aux fins d'évaluer le candidat en vue de la délivrance du permis de pratique. Tout impact sur la délivrance du permis de pratique est à l'entière discrétion des organismes de réglementation provinciaux.

## Objet

Fournir un processus juste et transparent afin d'évaluer les demandes de candidats qui nécessitent des mesures d'adaptation pour les examens du CCEB.

## Définitions

Dans la présente politique :

« *Date limite d'inscription* » désigne la date affichée sur le site Web du CCEB pour un examen en particulier.

« *Candidat* » désigne un individu admissible au passage d'un ou plusieurs examens du CCEB.

« *CCEB* » désigne le Conseil canadien des examens chiropratiques.

« *Valide et à jour* » signifie que le candidat a été examiné au cours des 6 derniers mois pour une invalidité temporaire et au cours des 4 dernières années pour une invalidité permanente. Le candidat doit être en mesure de fournir des rapports/documents à l'appui.

« *Invalidité* » désigne une incapacité physique ou mentale.

« *Invalidité mentale* » désigne tout trouble psychologique, trouble du développement ou trouble d'apprentissage, peu importe l'origine ou la durée du trouble.

« *Invalidité physique* » désigne toute invalidité, infirmité ou malformation causée ou tout défigurement causé par blessure corporelle, anomalie congénitale ou maladie.

« *Documentation à l'appui* » fait référence aux Annexes des mesures d'adaptation A, B et C dûment remplies et à tout document supplémentaire requis ou demandé par le CCEB afin de compléter la demande du candidat pour des mesures d'adaptation aux examens.

« *Mesure d'adaptation aux examens* » désigne un ajustement ou un changement apporté aux procédures de test ou conditions de test normales qui aide à atténuer l'impact de l'invalidité physique ou mentale du candidat sur son écriture de l'examen, mais sans avoir les effets suivants :

- Nuire à la capacité du CCEB de déterminer si le candidat possède les connaissances, compétences et habiletés requises pour pratiquer la chiropractie;
- Imposer une contrainte excessive au CCEB ou aux autres candidats;
- Compromettre la sécurité des examens;
- Compromettre la validité et la fiabilité des examens.

## Processus

Les demandes de mesures d'adaptation aux examens ainsi que **tous** les documents à l'appui doivent être envoyés par le candidat avant la date limite d'inscription initiale, avec la demande d'inscription du candidat à apporter aux examens du CCEB. Les documents à l'appui envoyés au CCEB doivent être valides et à jour, conformément à la définition indiquée dans la Politique des mesures d'adaptation aux examens du CCEB.

Les mesures d'adaptation ne seront accordées que lorsque la demande de mesures d'adaptation est basée sur une invalidité reconnue. Une demande de mesures d'adaptation fondée sur une invalidité doit être appuyée par des informations d'un professionnel de la santé qualifié. Les candidats doivent démontrer l'impact de l'invalidité sur la capacité du candidat à passer le ou les

examens du CCEB et comment les mesures d'adaptation recherchées aideront à résoudre le problème.

Les demandes de mesures d'adaptation aux examens doivent être envoyées à [exams@cceb.ca](mailto:exams@cceb.ca) et doivent inclure les documents justificatifs requis, y compris les éléments suivants :

- Annexe A : Demande du candidat – Mesures d'adaptation aux examens
- Annexe B : Documents médicaux appuyant une demande de mesures d'adaptation
- Annexe C : Documentation du programme de chiropratique appuyant une demande de mesures d'adaptation
- Toute information supplémentaire requise, comme indiqué dans les annexes
- Pour les troubles d'apprentissage ainsi que les diagnostics du trouble déficitaire de l'attention et/ou du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité et/ou du syndrome d'Asperger, une évaluation psycho-éducationnelle valide doit être fournie.

Les candidats sont responsables de tous les frais facturés par leurs professionnels de la santé qui remplissent les formulaires.

La documentation à l'appui peut être utilisée par le CCEB pour vérifier si un candidat est affecté d'une invalidité, pour comprendre l'impact de l'invalidité et pour comprendre toute restriction imposée au candidat par son invalidité. Le CCEB doit disposer d'une information suffisante pour évaluer l'impact de l'invalidité sur la capacité du candidat à passer les examens, et pour déterminer les mesures d'adaptation appropriées, s'il y a lieu. Le CCEB peut demander au candidat de fournir des renseignements supplémentaires lors de l'évaluation d'une demande de mesures d'adaptation aux examens. Le CCEB peut, de son propre chef ou par l'entremise du candidat, exiger une validation supplémentaire de tout énoncé contenu dans les documents requis et dans les rapports médicaux fournis par le candidat.

Les mesures d'adaptation doivent être raisonnables et ne doivent pas être accordées s'ils provoquent une contrainte excessive. Les mesures qui ont un impact sur l'intégrité des examens ou des processus d'examen du CCEB ou qui compromettent la capacité d'évaluer raisonnablement les compétences du candidat ou sa connaissance du matériel d'examen ne seront pas accordées. Il peut également y avoir d'autres circonstances où les mesures d'adaptation ne peuvent être raisonnablement accordées.

Le CCEB évaluera chaque demande de mesures d'adaptation aux examens au cas par cas et tiendra compte des recommandations formulées. La décision et le type d'adaptation accordé, le cas échéant, dépendront de la nature et de l'étendue du contexte personnel du candidat, des pièces justificatives fournies, de l'adaptation demandée et des exigences de l'examen. La décision d'accorder une mesure d'adaptation et le type d'adaptation accordé est à la seule discrétion du CCEB.

Aux fins d'évaluation de la demande de mesures d'adaptation aux examens, le CCEB se réserve le droit de désigner le lieu d'examen le plus approprié pour fournir les mesures d'adaptation demandées par le candidat. Le candidat peut se voir attribuer un lieu d'examen autre que celui de

préférence qu'il a indiqué. Il se peut que la mesure d'adaptation qu'il a demandée ne soit pas disponible à tous les sites d'examen.

Si le CCEB décide d'accorder une mesure d'adaptation au candidat, l'adaptation ne sera valable que pour une session d'examen. Un candidat doit soumettre une nouvelle demande de mesure d'adaptation pour chaque session d'examen.

### Portée

Cette politique s'applique aux candidats qui demandent des mesures d'adaptation pour les examens du CCEB.

### Responsabilité

Approbation (Politique) : Toute modification apportée à cette politique doit être approuvée par le Conseil des gouverneurs du CCEB.

Approbation (Mesures d'adaptation) : Le Directeur général du CCEB demeure la seule autorité qui peut approuver les mesures d'adaptation aux examens.

### Références

Mesures d'adaptation aux examens – Annexe A

Mesures d'adaptation aux examens – Annexe B

Mesures d'adaptation aux examens – Annexe C

Ce formulaire fait partie du formulaire d'inscription aux examens du CCEB. Les candidats sont responsables d'assurer que les données fournies sont exactes et complètes. Le formulaire doit être rempli et retourné d'ici la date limite d'inscription initiale à l'examen. Veuillez vous référer à la Politique des mesures d'adaptation aux examens du CCEB telle qu'elle s'applique à votre inscription.

**(Veuillez écrire clairement en caractères d'imprimerie.)**

1. Renseignements sur le candidat et l'examen :

Nom du candidat :	
Examen(s) auquel le candidat veut s'inscrire :	
Date des examens :	

2. Informations sur l'invalidité :

Cette invalidité est : temporaire \_\_\_\_\_ ou permanente \_\_\_\_\_

Nature de l'invalidité <sup>1</sup> :	

Expliquez en quoi votre invalidité nuit à votre capacité de démontrer, dans un environnement d'examen normal, que vous possédez les connaissances, compétences et habiletés évaluées. Veuillez fournir des informations sur les limitations fonctionnelles que vous avez en raison de l'invalidité et l'impact de cela sur votre capacité à passer l'examen du CCEB (utilisez un papier supplémentaire si nécessaire):

---



---



---



---

<sup>1</sup> Vous n'êtes pas dans l'obligation de divulguer un diagnostic spécifique mais vous pouvez le faire. Néanmoins vous devez fournir des informations sur la nature générale de l'invalidité.

3. Mesures d'adaptation précédemment accordées :

Mesures d'adaptation aux examens précédemment accordées par le programme chiropratique (et utilisées par le candidat) :	

4. Mesures d'adaptation demandées :

La Composante A et la Composante B sont des examens à choix de réponses avec quatre choix par question. Chaque examen comprend deux périodes de 3 heures (avec une pause-déjeuner entre les deux), et chaque période comprend environ 200-220 questions.

La Composante C est un examen clinique objectif structuré (ECOS) qui comprend 10 postes d'examen, chacun durant 12 minutes.

Composante A et B	
Composante C	

5. Commentaires supplémentaires.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

6. Engagement du candidat

Je confirme que tous les renseignements fournis sur ce formulaire sont véridiques et exacts. Je reconnais que les renseignements indiqués dans le présent formulaire peuvent être (a) fournis à des tiers et examinés par ceux-ci; (b) conservés par le CCEB; et (c) fournis au personnel sur les lieux de l'examen, lorsque nécessaire.

J'ai lu et compris le contenu de la Politique des mesures d'adaptation aux examens du CCEB.

Je reconnais que, pour fournir des mesures d'adaptation, le CCEB se réserve le droit de désigner le lieu d'examen le plus approprié pour le candidat, qui peut différer du lieu de préférence indiqué par le candidat.

Nom du candidat (lettres moulées) :	
Signature du candidat :	
Date :	

Ce formulaire fait partie du formulaire d'inscription aux examens du CCEB. Les candidats sont responsables d'assurer que les données fournies sont exactes et complètes. Le formulaire doit être rempli et retourné d'ici la date limite d'inscription initiale à l'examen. Veuillez vous référer à la Politique des mesures d'adaptation aux examens du CCEB telle qu'elle s'applique à votre inscription.

**Le CCEB exige le présent document ainsi qu'un rapport médical actuel, qui doit être rempli par un praticien agréé.**

Le CCEB pourrait contacter le praticien (vous) pour des renseignements supplémentaires si besoin. (Veuillez écrire clairement en caractères d'imprimerie.)

1. Renseignements sur le candidat :

Nom du candidat :	
-------------------	--

2. Renseignements sur le praticien agréé :

**(Veuillez joindre une carte ou un en-tête professionnel.)**

Nom du praticien :	
Spécialisation et titres professionnels :	
Numéro de permis ou de certificat :	
Adresse :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

3. Lien avec candidat :

Je connais \_\_\_\_\_ (candidat) depuis le \_\_\_\_\_ (date)

Dans le cadre de mon rôle de \_\_\_\_\_ (titre professionnel).

Depuis quand vous prenez en charge le patient : \_\_\_\_\_

Date de la dernière consultation/des soins (autre que pour remplir ce formulaire) : \_\_\_\_\_

Le candidat suit-il un plan de prise en charge recommandée? \_\_\_\_\_

4. Renseignements sur les examens du CCEB :

La Composante A et la Composante B sont des examens à choix de réponses avec quatre choix par question. Chaque examen comprend deux périodes de 3 heures (avec une pause pour le dîner entre les deux), et chaque période comprend environ 200-220 questions.

La Composante C est un examen clinique objectif structuré (ECOS) qui comprend 10 postes d'examen, chacun durant 12 minutes.

5. Invalidité du candidat :

Indiquez la nature générale de l'incapacité, du trouble ou de la condition, y compris la date à laquelle l'invalidité a été diagnostiquée pour la première fois. (Remarque: sauf si le candidat y donne son consentement, il n'est pas nécessaire de fournir un diagnostic spécifique de l'invalidité. Cependant, nous vous demandons de fournir des informations sur la nature générale de l'invalidité.)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Cette invalidité est : temporaire \_\_\_\_\_ ou permanente \_\_\_\_\_

S'il s'agit d'une invalidité temporaire, quel est le pronostic prévu pour le rétablissement : \_\_\_\_\_

---

Décrivez les limites et les restrictions imposées au candidat en raison de son invalidité, de son trouble ou de sa condition :

---

---

---

---

Décrivez comment les limites et restrictions imposées au candidat sont liées aux procédures d'examen et aux performances:

---

---

---

---

Le candidat prend-t-il des médicaments susceptibles d'avoir un impact sur les performances des tests ou des examens? Si oui, quels sont les effets possibles? \_\_\_\_\_

---



6. Mesures d'adaptation recommandées pour les examens :

Composante A et B (questions à choix multiples)	
Composante C (ECOS)	

7. Engagement du praticien :

Je confirme que tous les renseignements indiqués dans le présent formulaire et dans le rapport médical ci-joint sont, à ma connaissance, véridiques et exacts. Je reconnais que les renseignements indiqués dans le présent formulaire peuvent être (a) fournis à des tiers et examinés par ceux-ci; (b) conservés par le CCEB; et (c) fournis au personnel sur les lieux de l'examen, lorsque nécessaire.

Nom du praticien (lettres moulées) :	
Signature du praticien :	
Date :	



**ANNEXE C**  
DOCUMENTATION DU PROGRAMME CHIROPRATIQUE  
DEMANDE DE MESURES D'ADAPTATION AUX EXAMENS  
(à remplir par le responsable du centre de services aux étudiants)

Ce formulaire fait partie du formulaire d'inscription aux examens du CCEB. Les candidats sont responsables d'assurer que les données fournies sont exactes et complètes. Le formulaire doit être rempli et retourné d'ici la date limite d'inscription initiale à l'examen. Veuillez vous référer à la Politique des mesures d'adaptation aux examens du CCEB telle qu'elle s'applique à votre inscription.

**(Veuillez écrire clairement en caractères d'imprimerie.)**

1. Renseignements sur le candidat :

Nom du candidat :	
-------------------	--

2. Programme chiropratique et renseignements des services aux étudiants :

Nom de l'établissement d'enseignement chiropratique :	
Nom de la personne remplissant ce formulaire :	
Titre de la personne remplissant ce formulaire :	
Adresse courriel :	
Numéro de téléphone :	

3. Renseignements sur les examens du CCEB :

La Composante A et la Composante B sont des examens à choix de réponses avec quatre choix par question. Chaque examen comprend deux périodes de 3 heures (avec une pause pour le dîner entre les deux), et chaque période comprend environ 200-220 questions.

La Composante C est un examen clinique objectif structuré (ECOS) qui comprend 10 postes d'examen, chacun durant 12 minutes.

4. Renseignements sur les mesures d'adaptation :

Des mesures d'adaptation ont été accordées au candidat lors des examens passés à cet établissement : Oui \_\_\_\_ Non \_\_\_\_

Si vous avez répondu oui, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Année que les mesures d'adaptation à l'examen ont été accordées :	
Dernière évaluation des mesures d'adaptation accordées :	
Liste des mesures d'adaptation <u>utilisées</u> par le candidat :	Choix de réponses :
	ECOS :

5. Engagement :

Je confirme que tous les renseignements indiqués dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et exacts. Je reconnais que les renseignements indiqués dans le présent formulaire peuvent être (a) fournis à des tiers et examinés par ceux-ci; (b) conservés par le CCEB; et (c) fournis au personnel sur les lieux de l'examen, lorsque nécessaire.

Nom (lettres moulées) :	
Signature :	
Date :	